

AMENAGEMENT DU REC DE VEYRET – VERS UN TERRITOIRE PLUS SUR

*Compte rendu de l'atelier « enjeux & hydraulique » organisé dans le cadre de
la concertation préalable du projet d'aménagement du Rec de Veyret*



Narbonne, le 23 juin 2026 – 18h à 20h

SOMMAIRE

1	OBJECTIFS ET DÉROULÉ DE L'ATELIER.....	2
2	PARTICIPANTS	2
3	CONTENUS DES ÉCHANGES.....	3
3.1	Remarques préalables	3
3.2	Compréhension générale du projet, communication au public et périmètre de compétence	4
3.3	Enjeux protégés, crue de référence et connaissance hydrologique du Rec de Veyret	5
3.4	Parti d'aménagement envisagé au stade de l'AVP et alternatives étudiées.....	7
3.5	Fonctionnement hydraulique des ouvrages et effets attendus.....	9
3.6	Impacts sur le site, le patrimoine, les usages et l'environnement	11
3.7	Entretien des cours d'eau, embâcles et rôle des acteurs publics.....	12
3.8	Urbanisme, constructibilité, PPRI et projets d'aménagement	13
3.9	Gestion de l'eau, sécheresse et récupération de la ressource	14
3.10	Ouvrages aval, ponts et couloir endigué	15
3.11	Événements de 1994 et 2026, évacuations et communication de crise.....	16
3.12	Chiffrage des enjeux, dommages et analyse coûts-bénéfices	17
3.13	Accès aux études, confiance dans le processus et modalités de restitution	18
4	POINTS DE VIGILANCE ET DEMANDES DE PRÉCISIONS À APPROFONDIR	19

1/20

1 Objectifs et déroulé de l'atelier

Cet atelier vise à :

- faire remonter et entendre les interrogations et préoccupations du public vis-à-vis du projet d'aménagement du Rec de Veyret ;
- échanger sur les enjeux du projet, c'est-à-dire ce qu'il cherche à protéger sur les communes de Montredon-des-Corbières et Narbonne ;
- discuter de la crue pour laquelle le projet cherche à protéger le territoire, en particulier la crue de période de retour 100 ans ;
- présenter et questionner le parti d'aménagement envisagé au stade de l'avant-projet ;
- permettre l'expression d'idées, de préoccupations ou d'alternatives possibles sur certains sujets ;
- identifier les demandes de précisions techniques, documentaires ou méthodologiques à approfondir dans la suite de la concertation préalable.

L'atelier s'est déroulé autour de temps d'introduction, de présentation technique et de discussion. Les échanges ont porté à la fois sur les hypothèses hydrologiques, le fonctionnement du bassin versant, le parti d'aménagement retenu au stade de l'AVP, les alternatives demandées par les participants, les ouvrages existants et les conditions de confiance dans la concertation.

Les participants ont été informés que les contributions formulées pendant la concertation préalable seraient capitalisées dans les comptes rendus. Le présent document restitue les échanges de manière thématique et détaillée, afin de rendre lisibles les préoccupations exprimées et les éléments de réponse apportés au cours de l'atelier.

Toutes les contributions de la concertation préalable, dont ce compte rendu, ont vocation à être mises à disposition sur le site internet du SMDA.

2 Participants

Organisateurs	Structure - Qualité
Xavier Bélart	SMDA - Président
Laurie Durif	SMDA - Responsable administrative
Christophe Vergonzane	SMMAR - Chargé de mission
Gwenaël Chevallet	BRLi - Chef de projet hydrologue/hydraulicien
Julien Wanvarreghem	BRLi - Directeur de projets en hydraulique et génie civil
Charlotte Ronan	BRLi - Cheffe de projet en concertation
Julien Tora	BRLi - Ingénieur spécialiste communication

Atelier tenu en présence de la garante de la Commission nationale du débat public (CNDP), Mme Rachel Vindry.

Participants :

ATELIER DU 23 Juin 2026
ENJEUX ET HYDRAULIQUES

Nom	Prénom	Organisme	Commune	Signature
Hérail	Olivier	riverain	Narbonne	Olivier Hérail
Bories	André	Rubresus	Azoussan	[Signature]
FABAS	Laurent	nous sommes Narbonne	NARBONNE	[Signature]
Moullis	yves	ciel des corbières	NARBONNE	[Signature]
BERTIN	bernadette		NARBONNE	[Signature]
BERTIN	jean	retraité	NARBONNE	[Signature]
Vidal	Robert	conseil citoyen		
Batier	michele	Particulier résidant rue du rouergue	Narbonne	[Signature]
vidal	audrey	université J.Jaurès Toulouse		
Gimenez	robert	conseil citoyen	Absent excusé	
bonnet	christian	riverain	Narbonne	[Signature]
bonnet	martine	riverain	Narbonne	[Signature]
Conte	thierry	Rubresus	Coursan	[Signature]
Teissier	François	maison paysane de France		
BAGLAND	christine	Mont'Matous	Fontenod des Cols	[Signature]
Cantin	Stéphane	Particulier	Narbonne	[Signature]
Conte	thierry	rubresus		
Thibault	Jean-Luc	eccla	Narbonne	[Signature]
DUHAMEL	Françoise	habitante	NARBONNE	[Signature]
DUHAMEL	philippe	habitante	NARBONNE	[Signature]
ESTHEVENERY		habitante	NARBONNE	[Signature]
CARAYON	michelle	habitante (ex conseil	NARBONNE	[Signature]
DORIZ	soa	citoyen cite)	NARBONNE	[Signature]

3/20

3 Contenus des échanges

Les échanges sont restitués ci-dessous par thématiques, afin de regrouper les questions et préoccupations similaires. L'ordre de présentation ne suit donc pas strictement l'ordre chronologique de la transcription, mais vise à rendre compte de l'ensemble des sujets abordés.

3.1 Remarques préalables

En début de séance, plusieurs participants indiquent ne pas comprendre le choix qui été fait d'anonymiser les comptes-rendus des temps d'échange, comme le présent atelier. Ils souhaitent que les noms apparaissent, en vertu du principe démocratique de liberté d'expression des opinions. Mme la garante de la CNDP questionne l'ensemble des participants pour connaître leur avis et leur proposer d'anonymiser uniquement les personnes le demandant explicitement. Personne ne l'ayant demandé, ce compte-rendu fait donc état des personnes présentes en les nommant.

Monsieur Olivier Hérail, riverain du Rec de Veyret, distribue un document imprimé comportant 8 questions posées au SMDA, qu'il a par ailleurs également envoyé au syndicat par voie électronique et qui est versé dans les contributions sur le site Internet.

3.2 Compréhension générale du projet, communication au public et périmètre de compétence

◆ Demande de clarification et de vulgarisation du projet

Plusieurs participants expriment une difficulté à comprendre précisément le projet, ses objectifs, son périmètre et ses conséquences. Il est demandé que les éléments techniques soient rendus plus accessibles au public. La question porte autant sur la connaissance du projet par les habitants que sur la façon dont il est présenté dans la concertation.

Un participant indique intervenir en tant que citoyen et membre d'un conseil citoyen. Il souligne que la population n'a pas nécessairement accès à une compréhension claire du projet et qu'il est nécessaire de le présenter de façon simplifiée. La question posée est aussi celle de la capacité à diffuser l'information au-delà du cercle des personnes déjà informées ou techniquement compétentes.

« Qui connaît réellement le projet ? Comment parvient-on à le communiquer à la population en le simplifiant ? Tout le monde n'est pas spécialiste. »

◆ Communication, supports publics et photographies utilisées

La communication au public fait l'objet de remarques récurrentes. Certains participants contestent des titres ou illustrations utilisés dans les supports de concertation, en particulier lorsqu'une photographie est présentée comme une inondation du Rec de Veyret alors qu'elle correspondrait, selon eux, à une autre dynamique hydraulique : ruissellement, passage à gué, vannes ouvertes ou mise en eau de la plaine.

Cette critique ne porte pas uniquement sur la précision technique des légendes. Elle renvoie à une inquiétude plus large : plusieurs participants redoutent que la communication puisse créer un sentiment d'alarme ou orienter la perception du projet en assimilant tous les phénomènes observés à des débordements directs du Rec de Veyret.

« C'est trompeur quand même. »

« C'est malhonnête de présenter une photo comme ça sous un titre "inondations du Rec de Veyret". »

Les représentants de l'animation indiquent que ces remarques sont notées et pourront être transmises. Les échanges montrent néanmoins une demande claire de relecture technique et documentaire des supports diffusés au public, notamment pour distinguer les débordements du Rec, les écoulements issus de la plaine, les passages à gué et les effets d'ouvrages ou de vannes.

◆ Périmètre de compétence du SMDA et distinction entre inondations et gestion de l'eau

Le débat s'engage rapidement sur la différence entre, d'une part, la prévention des inondations et, d'autre part, la gestion quantitative de l'eau pour la consommation, l'agriculture ou la sécheresse. Les représentants du SMDA et de BRLi rappellent que le champ de compétence du syndicat et du projet porte sur la lutte contre les inondations et la protection des biens et des personnes.

Il est précisé que d'autres compétences peuvent se greffer à la gestion de l'eau, mais que le projet discuté dans l'atelier relève d'abord d'un objectif réglementaire de prévention du risque inondation. Cette distinction est contestée par un participant, pour qui les deux sujets sont liés dans la réalité territoriale : le territoire manque d'eau une partie de l'année, tout en investissant dans des ouvrages destinés à évacuer ou retenir temporairement l'eau de crue.

« Notre souci principal est plutôt de savoir comment récupérer l'eau et comment la gérer, puisqu'il y a un manque d'eau lié à la sécheresse. »

Les animateurs soulignent également que, même si les projets peuvent être techniquement distincts, les moyens financiers publics ne sont pas illimités. La question de la priorisation des investissements est donc posée : faut-il viser un projet très ambitieux contre les inondations, ou un projet intermédiaire laissant davantage de moyens pour d'autres défis, notamment la sécheresse ?

3.3 Enjeux protégés, crue de référence et connaissance hydrologique du Rec de Veyret

◆ Une crue de référence perçue comme très théorique

Une partie importante des échanges porte sur la crue de référence retenue pour le dimensionnement du projet. Plusieurs participants interrogent la manière dont la crue centennale a été construite et demandent à la mettre en regard des crues réellement observées sur le Rec de Veyret.

Il est rappelé que le bassin ne dispose pas de station de débit permettant de mesurer directement les débits du Rec de Veyret. Les données disponibles portent davantage sur les pluies que sur les débits. En conséquence, les débits de crue sont établis par modélisation, à partir de données pluviométriques et de méthodes hydrologiques régionales.

Un participant souligne que le pic de crue présenté est de l'ordre de 190 à 210 m³/s selon les points de comparaison et les séquences d'échange, tout en demandant si ce débit correspond à une durée ou à un pic. Les réponses techniques précisent qu'il s'agit d'un débit de pointe, et non d'un débit constant maintenu pendant toute la durée de l'événement.

« La crue centennale retenue est entièrement statistique, régionale et théorique. Il n'y a rien de mesuré. »

Cette critique est complétée par une discussion sur la pluie ponctuelle utilisée pour construire les scénarios. Selon un participant, une pluie ponctuelle généralisée à l'ensemble du bassin ne peut pas être assimilée sans discussion à une pluie centennale réellement homogène sur le bassin. Il est rappelé que cette méthode est demandée ou validée par les services de l'État, mais cette réponse ne dissipe pas entièrement la réserve exprimée.

◆ Définition de la crue centennale et perception du risque

Un temps d'échange permet de rappeler qu'une crue centennale ne signifie pas une crue se produisant mécaniquement tous les cent ans. Elle correspond à une probabilité annuelle d'occurrence de 1 %. Plusieurs participants indiquent comprendre cette définition, tout en rappelant que l'absence de crue centennale répertoriée sur le bassin du Rec de Veyret alimente la perception d'un événement hypothétique.

« Une crue centennale, c'est 1 % de chance chaque année que ça arrive. »

Le débat oppose ainsi deux approches : d'un côté, une logique de prévention fondée sur des probabilités et des événements extrêmes possibles ; de l'autre, une mémoire locale qui ne constate pas, sur les périodes récentes ou documentées, d'événement équivalent sur le bassin lui-même. Les participants ne contestent pas nécessairement la possibilité d'une crue exceptionnelle, mais demandent que le niveau d'incertitude soit explicité et que les choix de dimensionnement soient justifiés.

◆ Crues observées, mémoire locale et événements de 1965

Les participants rappellent l'importance de la mémoire locale et des observations de terrain. Olivier Héral indique habiter depuis toujours au bord du Veyret et mentionne la crue de 1965 comme la plus importante observée depuis environ soixante-dix ans, avec une estimation de l'ordre de 125 à 135 m³/s dans son secteur. Cette valeur est mobilisée pour questionner l'écart entre les crues observées et la crue de projet.

Dans la seconde séquence, la crue de 1965 est à nouveau évoquée, non seulement comme un niveau de référence historique, mais aussi comme un type d'événement différent : plusieurs épisodes pluvieux successifs auraient rempli les capacités naturelles de stockage, notamment l'étang de Montredon, avant un épisode supplémentaire. Cette remarque conduit à demander si les modèles testent uniquement une grande pointe de débit ou aussi des scénarios à plusieurs pics successifs, avec des bassins déjà saturés.

BRLi indique qu'un hydrogramme peut être construit à partir de plusieurs types de pluie et que des crues décennales, trentennales et centennales ont été testées. Les participants demandent toutefois une réponse plus ciblée sur les événements historiques multi pics et sur la situation dans laquelle l'étang de Montredon serait déjà plein au moment de l'épisode critique.

« Si l'étang de Montredon est plein, est-ce qu'au final ça sert vraiment à quelque chose de faire un barrage sur l'autre rive ? »

◆ Observations citoyennes et instrumentation du bassin

Il est également évoqué l'absence d'observations régulières et consignées du comportement du Rec de Veyret. Une participante précise que, depuis plusieurs années, des habitants surveillent le cours d'eau lors des alertes météorologiques, le photographient et le filment. Ces observations citoyennes sont présentées comme une ressource, mais elles ne remplacent pas une instrumentation hydrométrique officielle.

La question de l'installation d'une station de mesure ou d'un dispositif d'instrumentation du bassin est donc posée (2 stations existent en suivi SMMAR, accès sur le site internet : <https://shyvaa.smmar.fr/> avec accès aux stations et aux pluviomètres). La réponse technique reconnaît que ce serait une bonne idée de pouvoir compléter, tout en constatant que cela n'a pas été fait jusqu'à présent, notamment par l'Etat.

◆ Analyse régionale, pluies méditerranéennes et période de retour

Les éléments de réponse apportés par BRLi insistent sur la nécessité de raisonner à l'échelle régionale. Les événements de l'arc méditerranéen, notamment ceux observés à Lézignan, ne peuvent pas être écartés au motif qu'ils ne se sont pas produits exactement sur le bassin versant du Rec de Veyret. La forme de la pluie est distinguée du cumul total : un cumul très important réparti régulièrement sur plusieurs jours n'a pas le même effet qu'une pointe très intense sur une ou deux heures, particulièrement sur un petit bassin versant.

Les valeurs de pluie mentionnées au cours des échanges sont de l'ordre de 100 mm en une heure et 300 à 350 mm en 24 heures pour une pluie centennale classique sur l'arc méditerranéen. Les discussions font également référence à des cumuls de l'ordre de 500 à 550 mm lors d'événements majeurs régionaux.

BRLi rappelle qu'une crue centennale n'est pas une crue qui se produit nécessairement une fois tous les cent ans. Sur une période de cent ans, la probabilité d'observer au moins une crue centennale en un siècle est estimée à environ 63 ou 64 %. L'absence d'événement majeur récent sur un bassin ne signifie pas que cet événement ne puisse pas se produire, mais seulement qu'il est rare.

◆ Débat sur l'abattement spatial et les hypothèses pluviométriques

Un débat technique porte sur l'abattement spatial de la pluie. BRLi indique que, pour un bassin versant de l'ordre de 50 km², il est généralement acceptable de raisonner avec une pluie ponctuelle ou peu abattue, les coefficients d'abattement restant proches de 95 à 100 % selon certaines références. Un participant conteste cette approche et mentionne des travaux réalisés à Montpellier qui concluraient, selon lui, à un abattement supérieur à 20 % pour une surface de cet ordre en contexte méditerranéen.

Le désaccord n'est pas tranché dans l'échange. Il est proposé de revenir aux références et aux données de pluviométrie utilisées. Un participant demande que les données des pluviomètres et des stations soient transmises ou rendues accessibles, afin de pouvoir vérifier les hypothèses utilisées.

◆ Comparaison avec d'autres risques et autres territoires

Plusieurs participants demandent pourquoi les moyens publics sont concentrés sur Montredon-des-Corbières et Narbonne alors que d'autres communes, comme Villedaigne, connaissent des inondations plus fréquentes. La question est posée en termes de solidarité départementale et de priorisation des investissements.

Une participante élargit le raisonnement statistique à d'autres risques, notamment le risque sismique, pour interroger la logique consistant à investir massivement dans un événement de faible fréquence mais potentiellement grave.

3.4 Parti d'aménagement envisagé au stade de l'AVP et alternatives étudiées

◆ Question sur l'ancien projet et les études antérieures

Une demande récurrente porte sur le devenir du projet antérieur à 2018, perçu par certains participants comme moins destructeur sur le plan environnemental. Les échanges font référence à des études anciennes, notamment des études BG de 2002-2003 puis à un projet étudié jusque vers 2015, portant sur un ou plusieurs ouvrages écrêteurs et sur des aménagements du Rec de Veyret dans sa partie aval. Un participant indique avoir retrouvé certains documents dans les archives municipales et souligne que le SMDA ne les avait pas nécessairement dans son dossier courant.

Dans la séquence complémentaire, plusieurs participants rappellent qu'un précédent projet a été validé à différents niveaux institutionnels avant d'être abandonné. Ce projet ne comprenait pas le barrage de la Plaine tel qu'il est présenté aujourd'hui, mais notamment un ouvrage en aval d'Aussières et des interventions sur le Rec de Veyret aval. Les participants demandent que l'historique soit présenté de manière complète : études réalisées, avis de la CMI et du Cerema, analyse coûts-bénéfices, suites données ou non aux réserves, et raisons de l'abandon ou de la réorientation.

« Il y a d'autres réflexions qui ont été validées à tous les niveaux et puis abandonnées. »

Christophe Vergonzane (SMMAR) apporte des éléments d'historique : le projet BG aurait été présenté dans le cadre du PAPI 2 ; la CMI aurait rendu un avis en 2015 en demandant des compléments ; l'expertise du Cerema aurait pointé des manques, notamment sur les scénarios alternatifs, l'analyse des risques, l'impact environnemental, les cartes d'aléas et certains coûts. Il est également indiqué que certaines hypothèses de l'ancien projet ne seraient plus possibles ou auraient été sous-estimées, par exemple la reprise du stockage de Cap de Pla à 800 000 m³ au regard du captage d'eau potable, ou le coût du recalibrage du Rec de Veyret.

Plusieurs participants contestent cependant l'idée que ces éléments suffisent à justifier l'abandon de l'ancien projet. Ils demandent que les réponses aux remarques de la CMI et les analyses indépendantes soient rendues publiques, et que le nouveau projet fasse l'objet du même niveau de contre-expertise.

◆ Raison technique du choix de l'ouvrage écrêteur de la Plaine

BRLi explique que le principal problème du site d'Aussière est son positionnement trop en amont du bassin versant. Il contrôlerait une surface plus faible et laisserait une part importante des apports intermédiaires arriver sans écrêtement. À l'inverse, le projet présenté vise à contrôler les principaux producteurs de débit pendant les pluies, en positionnant l'ouvrage au plus près d'un point de concentration des écoulements.

Un participant rappelle que le bassin d'Aussière contrôlerait environ 8 km², tandis que le projet actuel contrôlerait environ 14 km². BRLi confirme que la différence est importante, même si certains secteurs restent partiellement non contrôlés ou seulement indirectement maîtrisés, par exemple par l'ouvrage de Cap de Pla.

Le choix d'un ouvrage plus important est présenté comme plus efficace d'un point de vue hydraulique qu'une multiplication de petits ouvrages. BRLi précise n'avoir aucun intérêt particulier à défendre un gros barrage plutôt que trois petits, mais indique que les simulations conduisent à privilégier une solution concentrée, moins coûteuse et plus efficace que plusieurs ouvrages dispersés.

◆ Débat sur la doctrine d'aménagement : agir en amont ou redonner de l'espace au cours d'eau

Un désaccord de fond apparaît sur la logique d'aménagement envisagée par le SMDA. BRLi explique que, dans ce type de projet, l'intervention en amont des goulots d'étranglement est la manière la plus efficace de réduire les débits de pointe avant qu'ils n'atteignent les secteurs contraints. Plusieurs participants contestent cette présentation et rappellent que la doctrine de l'État privilégie, selon eux, le fait de redonner de l'espace aux cours d'eau lorsque cela est possible, avant de recourir à des ouvrages de stockage.

« Normalement, ce qu'on fait dans les services de l'État, c'est de commencer par donner aux cours d'eau l'espace dont ils ont besoin quand c'est possible. »

La discussion devient alors une demande de démonstration comparative. Les participants demandent que soient étudiées et chiffrées les solutions combinant augmentation des capacités aval, élargissement ou approfondissement du couloir, mobilisation d'autres exutoires, ouvrages plus petits et stockage amont plus limité.

BRLi répond que certaines simulations ont déjà été faites, notamment la suppression du pont ou des scénarios avec plusieurs barrages, mais les participants demandent la publication des calculs et une expertise indépendante.

« Ce n'est pas un avis que je veux, c'est une étude. »

◆ Contraintes techniques et réglementaires autour d'Aussière

L'hypothèse d'Aussière soulève aussi une question d'interaction avec des infrastructures existantes, notamment des remblais d'infrastructure. BRLi indique que les ouvrages qui interagissent avec des remblais SNCF, autoroutiers ou d'autres réseaux sensibles se heurtent souvent à des contraintes majeures et à des doctrines strictes des gestionnaires. Les gestionnaires d'infrastructures refusent généralement que leurs remblais soient considérés comme des digues ou que l'on compte sur eux pour jouer un rôle hydraulique.

L'argument hydraulique principal reste toutefois, selon BRLi, le fait qu'un ouvrage situé trop en amont ne contrôle pas suffisamment la partie intermédiaire du bassin versant.

◆ Scénarios testés et ordres de grandeur de débit

BRLi présente plusieurs tests de scénarios réalisés pour comparer les effets des variantes. Les ordres de grandeur restitués dans les échanges sont les suivants :

- dans l'état actuel, un débit de référence de l'ordre de 190 à 210 m³/s est évoqué selon les points du bassin et les séquences de présentation ;
- avec l'ouvrage de la Plaine, le débit serait fortement rabattu ; les échanges mentionnent des valeurs de l'ordre de 70 à 80 m³/s selon le point de comparaison et le scénario présenté ;
- un scénario ajoutant ou mobilisant Aussière améliorerait faiblement le résultat au regard du coût et des contraintes ;
- un scénario avec trois petits barrages à la place de l'ouvrage de la Plaine aboutirait à une efficacité nettement moindre qu'un ouvrage unique mieux positionné ;
- un scénario remplaçant la Plaine par Aussière avec un ouvrage plus haut resterait moins efficace que la Plaine selon les simulations présentées ;
- un scénario sans barrage de la Plaine, mais avec recalibrage du couloir endigué et autres ouvrages, laisse apparaître, selon BRLi, des zones inondées plus importantes.

Ces chiffres sont présentés comme des comparaisons réalisées avec les mêmes hypothèses hydrologiques, afin de comparer ce qui est comparable. Ils sont mobilisés pour expliquer pourquoi le scénario de la Plaine est retenu au stade de l'avant-projet. Les participants demandent toutefois que les graphes, hypothèses et paramètres soient mis à disposition pour que le raisonnement puisse être vérifié.

◆ Niveau de protection retenu

BRLi indique que plusieurs niveaux de protection ont été envisagés : 10 ans, 30 ans ou 100 ans. Le projet a d'abord été envisagé autour d'une protection trentennale, puis le passage à une protection centennale aurait été retenu au regard d'un surcoût considéré comme relativement faible par rapport au gain de protection.

Cette décision est toutefois interrogée par plusieurs participants, qui estiment que la crue centennale reste très hypothétique et que l'investissement pourrait être disproportionné au regard des autres besoins du territoire. Dans la seconde séquence, Laurent Fabas soutient que les élus auraient été amenés à choisir un niveau de protection, plutôt qu'un parti d'aménagement entre plusieurs options pleinement documentées. Cette critique rejoint la demande de reprendre ou de publier le raisonnement ayant conduit au choix du parti actuel.

3.5 Fonctionnement hydraulique des ouvrages et effets attendus

◆ Goulots d'étranglement du bassin et rôle des ouvrages existants

Le fonctionnement hydraulique du bassin est expliqué à partir de plusieurs goulots d'étranglement successifs : Cap de Pla, la voie SNCF, le couloir endigué, le pont de l'Espace de Liberté ou de l'avenue Leclerc selon les échanges, puis l'autoroute A9 et les exutoires aval. BRLi présente ces points comme des contraintes structurantes : les débits se concentrent progressivement et rencontrent des ouvrages dont la capacité est inférieure aux débits de crue modélisés.

Cap de Pla est décrit comme un ouvrage jouant déjà un rôle de stockage naturel ou aménagé, en lien avec l'étang de Montredon et les écoulements issus de la plaine. Toutefois, selon BRLi, son rôle est principalement sensible sur les petites crues : lorsque la retenue est remplie, l'ouvrage ne permet plus d'écarter les crues plus fortes. Plusieurs participants contestent l'idée que ce fonctionnement serait uniquement une donnée naturelle ou géographique, en rappelant la présence d'une plaque métallique qui réduit la section du pertuis.

« La capacité de Cap de Pla ne correspond pas à la géographie, c'est un choix humain. »

Le débat porte donc sur la possibilité de modifier le fonctionnement de Cap de Pla. BRLi indique que l'enlèvement de la plaque pourrait modifier le comportement sur les petites crues, mais ne changerait pas significativement le comportement d'une crue centennale. Les participants demandent que ce point soit démontré et que le fonctionnement actuel de l'ouvrage ne soit pas présenté comme intangible.

◆ Volumes de stockage : Cap de Pla, Montredon et La Plaine

Plusieurs ordres de grandeur sont rappelés au cours des échanges. Le barrage ou ouvrage de la Plaine est présenté comme permettant un stockage de l'ordre de 1 à 1,5 million de m³ selon les variantes. L'étang de Montredon est évoqué comme pouvant stocker environ 2 à 2,5 millions de m³. Cap de Pla est présenté comme représentant environ 400 000 m³ dans son état actuel, avec un ancien projet ou une hypothèse d'augmentation autour de 800 000 m³ qui aurait été abandonné ou interdit du fait d'un périmètre de protection rapprochée lié au captage d'eau potable du Ratier.

Ces volumes sont utilisés par BRLi pour expliquer qu'un report intégral du stockage de la Plaine sur Cap de Pla n'est pas réaliste. Les participants rappellent néanmoins que Cap de Pla n'est pas toujours observé plein lors d'événements récents et demandent une explicitation du lien entre capacité théorique, état réel de remplissage et période de retour des crues.

◆ Un ouvrage normalement vide

BRLi rappelle que l'ouvrage écarteur est conçu pour rester vide la quasi-totalité du temps. Il est indiqué qu'il serait vide environ 99,9 % du temps. Il ne se remplit qu'en période de crue, à partir d'un certain niveau de débit, avec un pertuis de fond dimensionné pour laisser passer un débit limité et permettre le stockage temporaire de l'eau.

Il est précisé que l'ouvrage commence à se remplir relativement tôt, dès des crues fréquentes, car le pertuis de fond est volontairement réduit pour permettre l'écêtement. Une crue de période de retour de deux ans pourrait déjà entraîner un remplissage significatif. Pour une crue décennale, les échanges évoquent un remplissage important, de l'ordre des deux tiers de la hauteur de l'ouvrage.

◆ Débit sortant, vitesses et effets en amont

Une question porte sur le débit passant par l'exutoire et sur les effets possibles de creusement ou de cisaillement au niveau du lit du Veyret, notamment à proximité des montjoies. BRLi répond que le débit sortant par le pertuis de fond est inférieur à 10 m³/s, très inférieur aux débits de 100 à 150 m³/s pouvant être atteints sans écêtement.

Les modélisations hydrauliques 3D indiqueraient, selon BRLi, que les vitesses dans la retenue seront faibles. Aujourd'hui, les vitesses peuvent atteindre 2, 3 ou 4 m/s, soit environ 10 à 15 km/h. Dans la retenue, elles seraient plutôt de l'ordre de 0 à 1 km/h. Les niveaux d'eau seront donc plus élevés, mais les vitesses plus faibles.

◆ Hydrogrammes, écêtement de la pointe et temporalité de la pluie

BRLi insiste sur le fait que le projet cherche avant tout à casser la pointe de débit. Le raisonnement porte moins sur le volume total de pluie tombé que sur la capacité des ouvrages aval à faire passer un débit instantané ou de pointe. Les participants interrogent néanmoins la durée de la pluie et le fait qu'une partie de l'eau s'évacue pendant l'événement, ce qui peut modifier la compréhension intuitive du volume à stocker.

La discussion met en évidence un besoin de pédagogie sur l'hydrogramme : comment les pluies de durée variable sont-elles transformées en débit ? Comment l'infiltration, les temps de concentration, les sols déjà saturés et l'évacuation simultanée sont-ils pris en compte ? Les réponses apportées indiquent que ces éléments sont intégrés dans les modèles, mais plusieurs participants demandent des supports permettant de vérifier concrètement les hypothèses.

◆ Embâcles et flottants

La question des embâcles est abordée à deux niveaux : leur rôle dans l'aggravation des crues passées et leur comportement dans le futur ouvrage. BRLi indique que, dans la retenue, les flottants devraient se déposer et ne pas bloquer complètement l'écoulement pendant la crue, puisqu'ils flottent. Après une grosse crue, il faudra cependant vérifier le pertuis de fond et retirer les flottants accumulés.

En outre, il est de la responsabilité légale du SMDA de s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages. Des inspections sont organisées par les services de l'État et peuvent être diligentées en prévision d'épisodes pluvieux.

Cette réponse ne résout pas entièrement l'inquiétude exprimée sur l'entretien courant des cours d'eau, mais elle apporte un élément spécifique sur le fonctionnement de l'ouvrage en situation de crue.

◆ Vannes, clapets anti-retour et vidange de la plaine

Un point spécifique porte sur les ouvrages ou vannes qui connectent le Rec de Veyret à la plaine. BRLi explique que le projet prévoit de rétablir ou rééquiper certains ouvrages, avec des clapets anti-retour et des vannes de sécurité. En situation de crue, le Rec ne serait pas censé se déverser vers la plaine par ces ouvrages ; à l'inverse, lors de la décrue, la plaine pourrait être vidangée vers le Rec lorsque les niveaux le permettent.

Cette explication répond à une partie des interrogations sur les photos d'inondation de la plaine, mais elle souligne aussi l'importance de distinguer, dans les supports de communication, les inondations dues au débordement du Rec, celles liées aux ruisseaux ou ruissellements de la plaine et celles liées au fonctionnement des vannes.

3.6 Impacts sur le site, le patrimoine, les usages et l'environnement

◆ Perception d'un projet disproportionné

Plusieurs participants expriment une forte inquiétude sur la taille de l'ouvrage par rapport à la perception locale du Rec de Veyret. Le cours d'eau est décrit comme un petit ruisseau, tandis que le projet est comparé à des ouvrages beaucoup plus importants. La formule de « muraille de Chine » revient pour qualifier la perception d'un ouvrage jugé massif et très impactant.

« Aujourd'hui, c'est un petit cours d'eau ; avec ce projet très important, on le traite presque comme s'il s'agissait du Rhône. »

Une participante décrit le barrage de la Plaine comme un ouvrage de 240 m de long, haut comme plusieurs étages d'immeuble et très large, détruisant selon elle une vallée, son patrimoine historique, économique, les sources et la nappe. Cette intervention illustre la perception d'un projet jugé disproportionné au regard de la taille du Rec de Veyret et des alternatives qui, selon les participants, devraient être étudiées plus complètement.

« Pourquoi on fait un barrage immense ici ? »

BRLi répond en soulignant que la perception du projet serait différente si le territoire avait connu récemment des crues répétées. L'exemple de territoires ayant subi plusieurs crues en quelques années est mobilisé pour montrer que la demande de protection peut être très forte lorsque le risque s'est matérialisé. Le rôle de l'État et des services compétents est présenté comme consistant aussi à anticiper un risque avant qu'il ne se produise localement.

◆ Montjoies et submersion de la vallée

La question des montjoies revient à plusieurs reprises. Les participants demandent si elles seront noyées de façon fréquente, en particulier pour des crues décennales. Il est indiqué que, pour une Q10, le remplissage de la cuvette est déjà important. Les participants en déduisent que les montjoies pourraient être régulièrement submergées et dégradées.

BRLi précise qu'une partie des montjoies serait déjà inondable dans l'état actuel, avec des vitesses d'eau plus fortes mais des hauteurs plus faibles. Avec le projet, elles seraient inondables avec des hauteurs d'eau plus importantes et des vitesses plus faibles. Cette distinction technique ne lève pas la préoccupation patrimoniale et paysagère exprimée.

◆ Aqueduc et patrimoine hydraulique

Monsieur Hérail insiste sur l'existence d'un aqueduc fonctionnel. Selon lui, si le barrage a pour conséquence de condamner ou de ruiner cet ouvrage, le projet doit prévoir son remplacement. Il estime qu'un ouvrage existant et encore en fonctionnement doit être respecté ou remplacé par une canalisation neuve, durable et adaptée.

BRLi répond que ce type de question peut être intégré dans l'étude d'impact, mais qu'au stade de l'avant-projet, certains détails techniques ne sont pas encore forcément traités. L'exemple d'un autre projet où une conduite de gaz importante a conduit à déplacer un barrage est mentionné pour illustrer le poids de ce type de contrainte technique.

Si l'aqueduc actuel est condamné, il faut prévoir son remplacement dans la zone. »

◆ Usages présents dans la vallée

Les échanges mentionnent également les usages existants, notamment un centre équestre situé en amont. Une participante s'inquiète des conditions de mise en sécurité des chevaux si la vallée est submergée pendant une durée importante. Cette intervention illustre la demande d'intégrer les usages concrets du site dans l'analyse des impacts, au-delà des seuls calculs hydrauliques.

◆ Paysage, représentation de l'ouvrage et intégration locale

La représentation paysagère de l'ouvrage fait aussi débat. Des participants critiquent la présentation d'un barrage enherbé ou engazonné, estimant qu'elle pourrait donner une image trop favorable ou peu réaliste de l'ouvrage dans le climat local, très sec. BRLi précise que les barrages prévus sont des barrages en remblai destinés à être enherbés, mais cette réponse ne dissipe pas totalement les interrogations sur l'aspect réel de l'ouvrage selon les saisons et les conditions climatiques.

◆ Étude d'impact, réduction et compensation

BRLi rappelle que tout projet d'aménagement entraîne des effets et que le rôle de l'étude d'impact est de les éviter, de les réduire, de les compenser ou de les minimiser. L'existence de dommages potentiels est reconnue, mais mise en balance avec les personnes et les biens vulnérables en aval.

Cette mise en balance est contestée ou interrogée par des participants, qui demandent que les impacts environnementaux, paysagers et patrimoniaux ne soient pas minorés au motif de l'efficacité hydraulique.

3.7 Entretien des cours d'eau, embâcles et rôle des acteurs publics

◆ Une demande de retour aux missions ordinaires

La question de l'entretien des cours d'eau est l'une des premières préoccupations exprimées. Une participante rappelle que les statuts du SMMAR et du SMDA mentionnent la gestion et l'entretien des cours d'eau, puis demande où en sont concrètement ces missions. Les embâcles observés lors d'événements passés, notamment en 1999, sont cités comme facteurs d'aggravation des dégâts.

« Où est cet entretien ? Où est cette gestion des cours d'eau ? »

La participante indique que, sur la partie montredonnaise du Veyret, rien n'est fait selon elle, sauf par des personnes qui entretiennent ponctuellement les chemins ou certains abords. Elle estime qu'avant de construire un ouvrage majeur, il faudrait déjà garantir que les passages vers la Robine puis vers les étangs soient suffisamment dégagés et larges.

◆ Responsabilité des riverains et substitution par les collectivités

BRLi rappelle que, historiquement et juridiquement, les riverains sont responsables de l'entretien des berges et des rives. Il est toutefois constaté que cet entretien n'est plus réalisé comme autrefois, notamment parce qu'il y a moins d'agriculteurs et que les pratiques locales ont changé. L'État et les collectivités se substituent donc partiellement aux particuliers, mais les missions exactes du SMDA et du SMMAR ne sont pas détaillées dans l'échange.

Cette réponse est reçue comme un éclairage historique, mais pas comme une réponse complète sur l'action concrète des acteurs publics. Le point appelle donc une clarification spécifique : quelles interventions d'entretien sont prévues, réalisées ou programmées sur le Rec de Veyret et ses affluents ?

◆ Lien entre entretien courant et projet d'aménagement

Les participants demandent implicitement que l'entretien courant ne soit pas considéré comme un sujet annexe. Leur interrogation porte sur la cohérence entre un projet d'investissement lourd et l'absence perçue d'entretien régulier. Cette question est donc retenue comme un point de vigilance à traiter dans les réponses du maître d'ouvrage.

◆ Entretien des pertuis, vannes et clapets

La question de l'entretien s'étend aussi aux ouvrages : pertuis de Cap de Pla, vanne mobile historique, clapets anti-retour, vannes de sécurité et futur pertuis du barrage de la Plaine. Les participants soulignent que l'efficacité d'un ouvrage dépend de son état réel de fonctionnement et de son entretien régulier. Les échanges sur l'accident de 1994 et sur la plaque de Cap de Pla renforcent cette demande de documentation sur les responsabilités, procédures et contrôles.

3.8 Urbanisme, constructibilité, PPRI et projets d'aménagement

◆ Inquiétudes sur la construction en zone inondable

Une part importante des échanges porte sur l'urbanisme dans les zones inondables de Narbonne et de ses abords. Plusieurs participants donnent des exemples de quartiers ou de secteurs construits dans des zones connues comme exposées à l'eau : route de Gruissan, secteur du stade et du musée romain, route de Cuxac, quartier Anatole-France, ancienne cité des Peupliers, ruisseau de la Mayral.

Un participant explique qu'un lotissement de maisons individuelles est prévu sur le site de l'ancienne cité des Peupliers, dans une zone identifiée au PPRI. Il rappelle que le ruisseau de la Mayral a débordé en 1999 et que le terrain a déjà connu 30 à 50 cm d'eau. Même si les maisons respectent les prescriptions réglementaires, il considère que leurs habitants resteront exposés à des pertes matérielles.

« Les habitants ne mourront pas, mais ils pourront perdre leur voiture, leur congélateur, etc. »

D'autres participants évoquent la surélévation de terrains ou de voiries, en soulignant que remblayer ou surélever dans une zone inondable peut déplacer ou aggraver le risque ailleurs. L'image de la bassine remplie d'eau dans laquelle on ajoute un caillou est utilisée pour rendre ce raisonnement accessible.

◆ Réponse sur les prescriptions et le rôle de la DDTM

BRLi indique que, dans les zones densément urbanisées, les règles permettent parfois davantage de choses que dans des zones vierges, à condition de respecter des prescriptions particulières. Des vides sanitaires, des niveaux de plancher ou d'autres mesures peuvent être imposés. Les dossiers d'autorisation doivent démontrer l'innocuité ou la maîtrise des effets hydrauliques, et la DDTM est citée comme autorité de contrôle.

Il est toutefois précisé que BRLi ne connaît pas tous les cas particuliers évoqués par les participants, notamment certains secteurs de la Robine ou de Narbonne. Les réponses apportées restent donc générales et appellent, pour chaque secteur, un examen spécifique du PPRI et des autorisations d'urbanisme.

◆ Crainte d'une ouverture à la constructibilité

Un participant pose explicitement la question de savoir si l'ouvrage écrêteur est construit pour permettre d'augmenter les zones constructibles à Narbonne. Cette inquiétude est reprise par plusieurs participants. Une participante rappelle que, selon la doctrine, une zone réputée inondable ne devient pas automatiquement constructible parce qu'elle est protégée. Elle souligne cependant qu'il existe le texte et l'usage qui peut en être fait, et craint que la mise en sécurité soit ultérieurement mobilisée pour justifier de nouveaux aménagements.

« Il y a le texte, il y a la loi d'un côté, et il y a ce qu'on en fait de l'autre. »

La question est donc formulée de deux manières : le projet vise-t-il uniquement à protéger l'existant ou s'inscrit-il aussi dans une logique d'aménagement futur ? Et si le projet protège davantage, comment éviter que cette protection ne crée un appel à urbaniser ?

◆ Quartiers Mayolle, Maraussan, rue de Londres et mémoire de la construction en zone inondable

Plusieurs échanges portent sur les quartiers de la Mayolle, de Maraussan et sur des rues où l'habitat aurait été autorisé avec des garages au rez-de-chaussée et des logements à l'étage. Une participante rappelle qu'il y a cinquante ans, certaines rues étaient déjà inondées et que les habitants pouvaient être évacués en barque. D'autres participants répondent que ces quartiers ont été construits en zone inondable, ce qui pose la question de l'héritage des choix d'urbanisme passés.

◆ LNMP, Saint-Victor et coordination des projets

Les échanges abordent le projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP), la gare potentielle, les services, les commerces et les aménagements futurs autour de Saint-Victor. Un participant se demande si les scénarios hydrauliques doivent être appréciés en tenant compte de ces opportunités d'aménagement.

BRLi indique que la LNMP constitue un enjeu important, mais qu'elle sera typiquement dimensionnée sans prendre automatiquement en compte le barrage écrêteur. Les démarches sont présentées comme parallèles, avec des règles propres aux PPRI et aux projets d'infrastructure. La DDTM est citée comme structure qui supervise et coordonne généralement ce type de sujets.

La garante demande s'il existe une vision globale des projets, intégrant à la fois les risques d'inondation et le tracé de la ligne à grande vitesse. La réponse indique que cette coordination commence à se structurer, mais le sujet apparaît comme un point important à approfondir.

« Est-ce qu'il y a quelqu'un qui supervise l'ensemble de ces projets, avec une vue globale ? »

3.9 Gestion de l'eau, sécheresse et récupération de la ressource

◆ Un décalage perçu entre risque inondation et manque d'eau

Plusieurs interventions reviennent sur la sécheresse, le changement climatique et la récupération de l'eau. Des participants soulignent que, dans le secteur méditerranéen, le manque d'eau est une préoccupation forte, parfois perçue comme plus prioritaire que l'inondation. Ils demandent pourquoi les volumes d'eau retenus temporairement par le barrage ne pourraient pas être valorisés pour l'agriculture ou d'autres usages.

Un participant cite les débats régionaux sur l'acheminement de l'eau du Rhône vers l'Occitanie et estime qu'il faudrait plutôt s'organiser localement pour récupérer l'eau disponible. Il évoque aussi les pratiques anciennes d'entretien des ruisseaux et d'inondation maîtrisée des vignes, utilisées notamment pour dessaler les sols.

◆ Réponse sur la vocation unique des ouvrages écrêteurs

BRLi répond que les ouvrages écrêteurs ont une vocation unique : écrêter les crues. Pour des raisons de sécurité, ils sont conçus comme des ouvrages passifs, vides la plupart du temps, qui se remplissent puis se vident. Conserver de l'eau impliquerait une conception différente, avec des exigences sur l'étanchéité de la cuvette, la gestion permanente du plan d'eau et les fonctions d'exploitation.

L'exemple des barrages EDF est évoqué : certains ouvrages peuvent contribuer marginalement à l'écrêtement des crues, mais ce n'est pas nécessairement leur vocation principale, et les exploitants sont prudents sur ce rôle. Pour le Rec de Veyret, il est rappelé que le projet discuté ne peut pas servir à la récupération ou au stockage de la ressource en eau.

◆ Priorisation des politiques publiques

L'ingénieur hydraulicien reformule le sujet en termes de priorisation. Même si les projets de lutte contre les inondations et de gestion de la sécheresse sont techniquement distincts, les financements publics sont communs et limités. La question posée est donc celle du choix collectif : faut-il consacrer des moyens très importants à un ouvrage de protection contre une crue rare, ou arbitrer différemment pour répondre aussi à la sécheresse ?

Cette préoccupation est particulièrement forte dans les interventions citoyennes, qui insistent sur le coût de l'eau pour les habitants, la rareté de la ressource et la nécessité d'anticiper le changement climatique de manière globale.

3.10 Ouvrages aval, ponts et couloir endigué

◆ Questions sur les ponts et le Rec en aval

En fin d'échanges, un participant demande ce qu'il adviendra des ouvrages aval : le pont devant l'Espace de Liberté, le pont de la route de Perpignan ou route d'Espagne, le pont de la déchetterie, ainsi que l'élargissement du Rec de Veyret au niveau de la Mayolle. Il interroge aussi le devenir de deux maisons situées à proximité des aménagements.

Sur une des deux tables, les ouvrages aval deviennent un sujet central. Les participants demandent pourquoi la réflexion semble partir du principe que la capacité d'évacuation du couloir endigué et du pont de l'avenue Leclerc ou de l'Espace de la Liberté ne peut pas être significativement augmentée. Ils proposent d'étudier un panachage de solutions : augmenter la capacité du pont, élargir ou creuser le couloir, mobiliser un autre exutoire vers la Robine, intervenir à l'autoroute A9 et réduire en conséquence la taille de l'ouvrage de la Plaine.

◆ Pont de la route de Perpignan / route d'Espagne / espace Liberté / avenue Général Leclerc

BRLi indique que le pont évoqué, identifié dans l'échange comme le pont de la route de Perpignan ou de la route d'Espagne, serait conservé en l'état. L'argument avancé est que les débits arrivant au pont seront diminués par le projet. Dans le pire des cas, la situation de ce pont serait donc améliorée, avec des débits environ deux fois moindres qu'aujourd'hui.

Le pont de l'Espace de la Liberté ou de l'avenue Leclerc est identifié par plusieurs participants comme un goulot d'étranglement majeur. Un participant rappelle qu'un précédent projet proposait la création d'un ponceau ou l'augmentation de la capacité du pont. Il soutient qu'un gain même limité, par exemple 10 à 20 m³/s, représenterait sur la durée d'un événement un volume équivalent à une part significative du stockage d'un barrage amont.

« Gagner 10 m³/s au niveau du pont sur 24 heures, ça représente l'équivalent du volume d'un barrage de 900 000 m³. »

BRLi répond que la suppression ou le recalibrage du pont a été testé dans les modélisations. Selon cette réponse, l'effet resterait localisé à un petit secteur, avec une baisse de niveau sur un nombre limité d'habitations, pour un coût potentiellement élevé, de l'ordre de plusieurs millions d'euros. Les participants soulignent que cet ordre de grandeur doit être remplacé par une étude chiffrée et publiée, car il s'agit précisément de l'une des alternatives qu'ils demandent de pouvoir examiner.

« Démontrez-le. »

◆ Pont de la déchetterie et continuité du couloir endigué

Le pont de la déchetterie, décrit comme le pont en diagonale, serait en revanche élargi. BRLi explique que, dans la partie amont, il est possible d'accepter certains débordements car il n'y a pas de digue. En revanche, dès que l'on entre dans le couloir endigué, il faut éviter les surverses, car une rupture remettrait en cause l'utilité même de l'ouvrage, en particulier en rive gauche où les enjeux sont plus importants.

La continuité de la section hydraulique doit donc être assurée dans le couloir endigué. C'est ce qui justifie des interventions différenciées selon les ouvrages et les secteurs.

◆ Autoroute A9 et exutoire aval

L'autoroute A9 est également présentée comme un point contraignant. BRLi indique que l'autoroute retient déjà une partie de l'eau en amont, sans avoir été conçue comme un ouvrage hydraulique de protection. Tout scénario conduisant à inonder l'autoroute ou à s'appuyer sur ses remblais serait difficilement acceptable pour les gestionnaires et pour les services instructeurs de l'Etat.

Les participants demandent toutefois pourquoi l'ouvrage de l'autoroute ne pourrait pas être recalibré ou pourquoi l'on ne pourrait pas creuser jusqu'au canal et aux exutoires aval. BRLi répond qu'un tel choix reviendrait à reconfigurer des ouvrages majeurs, à augmenter très fortement la capacité d'évacuation vers l'aval et à envoyer des débits importants dans des secteurs déjà contraints. Les participants demandent que cette impossibilité soit démontrée par scénarios, coûts et effets hydrauliques comparés.

◆ Creusement, élargissement et connexion vers la Robine

Une autre alternative discutée consiste à augmenter la section du couloir endigué par creusement plutôt que par élargissement. Laurent Fabas demande pourquoi il ne serait pas possible de creuser davantage, quitte à avoir une partie en eau en temps normal, afin d'augmenter la section hydraulique disponible. BRLi répond que tout volume creusé se remplirait avec les premières eaux si l'exutoire aval n'est pas modifié ; si l'exutoire est modifié, il faudrait alors reconfigurer les ouvrages aval, dont l'autoroute.

Le débat porte aussi sur l'existence d'une connexion entre le Rec de Veyret et la Robine. Pour un participant, l'utilisation de plusieurs passages sous l'autoroute et d'un exutoire vers la Robine permettrait d'augmenter le débit évacué. BRLi répond que les principaux apports n'arrivent pas nécessairement à cet endroit et que l'efficacité maximale est recherchée en amont des zones de concentration. Le point reste à documenter par des cartes et des modélisations compréhensibles.

◆ Maisons, talus et murs de soutènement

À propos des maisons situées à proximité du couloir endigué, BRLi indique ne pas disposer de tous les détails en séance, mais précise de mémoire que des mesures de soutènement permettraient d'élargir le couloir sans exproprier les personnes. Le principe général est rappelé : lorsqu'il y a de la place, le talus est la solution la plus simple et la moins coûteuse ; lorsqu'une contrainte existe, par exemple une maison, un mur de soutènement peut être réalisé pour réduire l'emprise, mais cette solution est plus coûteuse.

3.11 Événements de 1994 et 2026, évacuations et communication de crise

◆ Événements de janvier 2026 et évacuation préventive

La séquence complémentaire revient longuement sur les événements de janvier 2026 et sur l'évacuation préventive de quartiers. Les représentants techniques indiquent que les prévisionnistes annonçaient un épisode important dans la nuit du 18 au 19, sur un bassin versant dont le temps de réaction est de l'ordre de deux heures. Dans ces conditions, une pré-évacuation a été décidée par les autorités au titre du principe de précaution.

Plusieurs participants contestent cependant cette lecture. Ils indiquent avoir surveillé le Rec de Veyret pendant la nuit et affirment qu'il n'a pas débordé. Ils considèrent l'évacuation comme prématurée ou insuffisamment justifiée, et craignent qu'elle ait été instrumentalisée dans le contexte de la discussion du projet. Les représentants techniques rappellent que la météo reste incertaine et qu'une décision de sécurité publique se prend à partir de prévisions, non à partir de l'état final observé après coup.

« Depuis 2004, il n'a jamais débordé. »

Les échanges montrent une tension entre deux impératifs : ne pas évacuer inutilement des habitants, avec les difficultés et la perte de confiance que cela peut provoquer ; et ne pas attendre qu'une crue rapide se produise pour organiser une évacuation qui ne serait plus possible dans de bonnes conditions.

◆ Période de retour de l'événement de 2026

Il est indiqué en séance que l'événement de janvier 2026 aurait été relativement modéré, de l'ordre de deux à cinq ans selon une intervention, et non une crue majeure. Cette appréciation nourrit la critique des participants : si un événement de faible période de retour conduit déjà à une évacuation, il faudrait clarifier la doctrine actuelle d'évacuation, la communication aux habitants et les conditions dans lesquelles de nouvelles évacuations pourraient se reproduire.

◆ Événement de 1994, vanne de Cap de Pla et lecture du PPRI

L'événement de 1994 donne lieu à un échange vif. Certains participants refusent de le qualifier simplement d'inondation naturelle : ils rappellent que la rupture ou la défaillance de la vanne mobile de Cap de Pla aurait provoqué une vague ayant inondé les quartiers de Maraussan, de la Mayolle et le secteur de Sainte-Rose. Le PPRI est cité comme source par les participants, qui demandent de distinguer l'aléa naturel d'un accident ou d'une défaillance d'ouvrage.

« Ce n'était pas une inondation, c'était une rupture de barrage. »

Un représentant technique nuance en indiquant qu'il faudrait ressortir le PPRI et vérifier s'il présente la rupture comme la cause principale ou comme un facteur aggravant. Le point reste non tranché dans l'échange, mais il est identifié comme important : l'utilisation de l'événement de 1994 dans la mémoire du risque, les photographies et la justification du projet doit être précisément contextualisée.

◆ Mémoire locale, peur et confiance

Plusieurs participants considèrent que les habitants des quartiers évacués ont pu partir parce qu'ils avaient été fortement inquiétés, notamment par la crainte d'une rupture de digue ou d'un événement analogue à 1994. D'autres rappellent que des personnes ont déjà été inondées dans ces quartiers dans le passé et que les décisions d'évacuation s'inscrivent dans une logique de sécurité.

La discussion montre que la confiance dans la communication de crise et dans la communication du projet sont liées. Si les habitants ont le sentiment que les événements passés ou récents sont présentés de manière imprécise, cela fragilise l'acceptabilité des hypothèses hydrauliques et des mesures proposées.

3.12 Chiffrage des enjeux, dommages et analyse coûts-bénéfices

◆ Nombre de personnes et d'activités concernées

Les chiffres d'enjeux protégés font l'objet de demandes de clarification. Une participante interroge notamment le chiffre de 8 500 personnes exposées ou concernées, en demandant comment il a été calculé et si le village de Montredon-des-Corbières, la zone d'activité ou d'autres secteurs ont été inclus. Elle demande également quel ratio d'habitants par foyer a été utilisé.

Ces échanges traduisent une demande de traçabilité : les participants souhaitent comprendre comment sont comptés les habitants, les logements, les entreprises, les zones d'activité et les équipements, et comment ces chiffres évoluent entre les documents de 2018, 2021, 2022 et les supports de concertation actuels.

◆ Débat sur les dommages : 58 millions d'euros, 636 entreprises ou 200 entreprises

Un débat important porte sur le montant des dommages évités ou estimés. M. André Bories indique avoir relevé, dans des études antérieures, un chiffre de 636 entreprises inondées, associé à un montant d'environ 30,3 millions d'euros de dommages aux entreprises, pour un coût moyen d'environ 48 000 à 50 000 euros par entreprise. Il compare ce chiffre à une présentation plus récente mentionnant environ 200 entreprises, tout en conservant selon lui un ordre de grandeur global de dommages proche de 58 millions d'euros.

Le participant en déduit qu'une diminution importante du nombre d'entreprises devrait entraîner une diminution correspondante du montant total des dommages, sauf justification méthodologique. Il demande donc une explication précise : changement de périmètre, actualisation des coûts, prise en compte d'autres postes de dommages, évolution de l'aléa ou erreur de cohérence entre documents.

« Vous dites qu'il n'y a plus 636 entreprises, puis 200. Mais le montant des dégâts, lui augmente. »

Les représentants du projet indiquent que les chiffres affichés reprennent ceux présentés lors de la concertation précédente ou au stade AVP, et qu'une nouvelle analyse coûts-bénéfices sera réalisée lorsque le projet sera plus avancé, au stade PRO. Cette réponse ne satisfait pas pleinement les participants, qui estiment que les chiffres utilisés dans la concertation doivent déjà être cohérents, surtout lorsqu'ils servent à justifier l'intérêt économique du projet.

« C'est la vie du projet qu'il évolue dans le temps. »

◆ ACB, AMC et nécessité d'actualisation

Les échanges distinguent plusieurs documents ou exercices d'évaluation : ACB ou AMC antérieures, documents de 2021 ou 2022, chiffrages de dommages aux biens privés, aux entreprises et aux équipements publics. Les participants demandent que les tableaux de calcul soient rendus accessibles et que les hypothèses soient actualisées avant de présenter le bilan économique du projet comme robuste.

Le maître d'ouvrage indique qu'une actualisation interviendra ultérieurement. Le compte rendu retient toutefois qu'un besoin de clarification existe dès la concertation préalable : il ne s'agit pas seulement de produire un futur chiffrage, mais de répondre aux incohérences perçues dans les supports actuellement soumis au public.

3.13 Accès aux études, confiance dans le processus et modalités de restitution

◆ Publication des études et demande d'expertise contradictoire

Les participants demandent à plusieurs reprises l'accès aux études détaillées : rapports techniques, graphes de simulation, AVP, scénarios abandonnés, chiffrages des alternatives, ACB/AMC, documents relatifs au projet antérieur et réponses aux avis de la CMI ou du Cerema. La demande porte autant sur la publication des documents que sur la possibilité de les discuter avec un niveau de détail suffisant.

« Si tout a été publié, votre étude n'est pas complète. Si tout n'a pas été publié, on attend avec une immense impatience leur publication. »

La frustration exprimée vient du sentiment que le parti d'aménagement a été choisi avant que le débat public ne puisse porter sur les alternatives. Plusieurs participants indiquent que la concertation devrait permettre de discuter projet contre projet, ou au minimum argument contre argument, avec des données accessibles.

◆ Indépendance, marchés publics et confiance dans les acteurs

La question de la confiance dans les acteurs est abordée de manière explicite. Des participants évoquent le fait que BRLi intervient dans le cadre d'un marché public, mais aussi des interrogations issues, selon eux, de rapports de la Cour des comptes ou de relations entre structures de bassin, anciennes responsabilités et BRL. Ces interventions ne débouchent pas sur une conclusion partagée, mais elles montrent que la confiance institutionnelle est un sujet de la concertation.

Charlotte Ronan rappelle que BRLi a été retenu à la suite d'un marché public, comme d'autres prestataires évoqués lors des ateliers. Christophe Vergonzane indique, en réponse à des critiques, que la Cour des comptes n'a pas démontré de conflit d'intérêts. Des participants répondent que l'absence de démonstration juridique ne lève pas toutes les interrogations citoyennes. Le point reste donc formulé comme une attente de transparence et non comme une conclusion du compte rendu.

◆ Restitution des contributions et format du compte rendu

En fin d'atelier, plusieurs participants reviennent sur le format des comptes rendus. Ils estiment qu'un simple relevé de post-it ou une synthèse trop courte ne permet pas de restituer les arguments développés en séance. Ils demandent que les remarques soient accompagnées de leur raisonnement, car c'est souvent l'argumentaire qui donne son sens à la contribution.

« Le compte rendu que vous avez fait, c'est un relevé frustrant. »

Cette demande rejoint la logique du présent compte rendu consolidé : restituer les échanges par thèmes, conserver des verbatims représentatifs et faire apparaître les demandes de démonstration, de chiffrage et de publication, sans transformer les positions exprimées.

◆ Suite de la concertation

Il est rappelé en clôture que les participants peuvent encore contribuer via le site internet du SMDA, les permanences et les autres temps de concertation. Une visite de terrain est annoncée.

Les réponses à certaines questions complexes ne pourront pas nécessairement être apportées immédiatement, mais les participants demandent que ces questions soient bien consignées et qu'elles donnent lieu à des réponses du maître d'ouvrage.

4 Points de vigilance et demandes de précisions à approfondir

À l'issue des échanges, plusieurs points de vigilance et demandes de précisions peuvent être identifiés :

- préciser les données pluviométriques et hydrologiques utilisées, notamment les stations, les pluviomètres, les hypothèses d'abatement spatial, les hydrogrammes et les scénarios de pluie multiples ;
- clarifier l'absence de station de débit sur le Rec de Veyret et les possibilités d'instrumentation future du bassin ;
- définir précisément ce qui est entendu par crue centennale, débit de pointe, volume stocké et durée de l'événement, avec des supports pédagogiques permettant de comprendre les calculs ;
- produire une synthèse claire de l'historique des études antérieures, notamment les études BG, les scénarios antérieurs à 2018, les avis CMI/Cerema, les réponses apportées et les raisons de leur abandon ou de leur non-retenue ;
- publier ou mettre à disposition les études techniques, graphes, rapports AVP, hypothèses de modélisation et chiffrages qui justifient le choix du parti d'aménagement actuel ;
- expliquer de manière pédagogique les scénarios comparés : ouvrage de la Plaine, Aussière/Aussières, trois petits barrages, barrage aval, couloir endigué, ponts, autoroute A9, connexion à la Robine et ordres de grandeur de débit associés ;
- documenter spécifiquement le rôle et les limites de Cap de Pla, l'effet de la plaque sur le pertuis, la capacité actuelle d'environ 400 000 m³, l'hypothèse de 800 000 m³ et les contraintes liées au captage d'eau potable ;
- préciser le fonctionnement prévu des vannes, clapets anti-retour et ouvrages de vidange entre la plaine et le Rec de Veyret ;
- documenter les impacts sur les montjoies, l'aqueduc, le centre équestre, les sources, la nappe, les usages économiques et les paysages de la vallée du Veyret ;
- préciser les modalités d'entretien des cours d'eau, le rôle respectif des riverains, des communes, du SMDA et du SMMAR, ainsi que les actions prévues sur les embâcles, pertuis, vannes et clapets ;

19/
20

- expliciter la doctrine d'urbanisme applicable après réalisation éventuelle de l'ouvrage, afin de répondre à la crainte d'une ouverture à la constructibilité ;
- clarifier l'articulation entre le projet hydraulique, la LNMP, les projets d'aménagement de Saint-Victor et les PPRI ;
- répondre à la question de la priorisation des investissements publics entre prévention des inondations, gestion de la sécheresse et récupération de l'eau ;
- décrire précisément les interventions prévues sur les ponts, le couloir endigué et les ouvrages aval, notamment le pont de la déchetterie, le pont de la route de Perpignan / route d'Espagne, le pont de l'Espace de la Liberté / avenue Leclerc, l'autoroute A9, les éventuels murs de soutènement et l'hypothèse d'un creusement ou d'un élargissement ;
- clarifier la doctrine d'évacuation et de communication de crise pour les quartiers de la Mayolle, Maraussan, Sainte-Rose et les autres secteurs concernés, notamment à la lumière des événements de 1994 et 2026 ;
- vérifier et contextualiser l'utilisation de l'événement de 1994, en distinguant inondation naturelle, rupture ou défaillance d'ouvrage, aggravation et effets de vague mentionnés dans le PPRI ;
- actualiser et documenter le chiffrage des enjeux et dommages : nombre d'habitants, logements, entreprises, secteurs inclus, méthode de calcul des 8 500 personnes concernées, passage de 636 à 200 entreprises et cohérence du montant de dommages annoncé ;
- préciser le calendrier de mise à jour de l'ACB/AMC et indiquer quels chiffres sont provisoires, anciens, actualisés ou encore à recalculer au stade PRO ;
- améliorer la traçabilité des supports de communication, notamment les photographies, légendes, cartes et formulations susceptibles d'être interprétées comme alarmistes ou imprécises ;
- prévoir un format de restitution permettant de conserver les arguments développés en séance, et non seulement les mots-clés ou remarques synthétiques.

Ces points pourront faire l'objet de réponses spécifiques du maître d'ouvrage dans la suite de la concertation préalable.